

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à remplir pour chaque enfant qui utilisera les services périscolaires (centre de loisirs : mercredi et vacances scolaires) durant l'année scolaire 2024-2025.

Nous vous remercions :

- De remplir le dossier et/ou de le modifier en **ROUGE**,
- De fournir une photo récente de l'enfant,
- De signer les dossiers,
- De joindre les pièces justificatives suivantes :
 - o Pages vaccinations du carnet de santé
 - o Attestation d'assurance périscolaire 2024-2025
- De retourner les dossiers **pour le 06 juillet 2024** au plus tard (par courrier ou dépôt en mairie)

ATTENTION : Tout retard de dépôt du dossier entraînera un retard d'ouverture des services en septembre.

A NOTER : Votre accès au portail Famille **ne change pas**, vous ne pourrez effectuer les réservations **qu'à partir du 24 août 2024**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération

P. le maire
L'adjoint aux affaires scolaires
Corinne BOURDON





FICHE D'INSCRIPTION

2024-2025

ENFANT	
Identité	Photo
Nom :	
Prénom :	
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Date de Naissance :	
Lieu de Naissance :	

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
Assureur :
Num :

RESPONSABLE LEGAL	
Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire / <input type="checkbox"/> Marié / <input type="checkbox"/> Séparé / <input type="checkbox"/> Divorcé / <input type="checkbox"/> Veuf / <input type="checkbox"/> Concubin / <input type="checkbox"/> Pacs	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire / <input type="checkbox"/> Marié / <input type="checkbox"/> Séparé / <input type="checkbox"/> Divorcé / <input type="checkbox"/> Veuf / <input type="checkbox"/> Concubin / <input type="checkbox"/> Pacs
Date de naissance :	Date de naissance :
Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)
Adresse :	Adresse :
Email :	Email :
Tél. :	Tél. :
Portable :	Portable :
Tél. Pro. :	Tél. Pro. :

PERSONNES A CONTACTER

Contacts existants

Nouveaux contacts			
Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)		Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)		Type : <input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

Informations médicales		
Médecin	Téléphone	Spécialité

Allergies

Pratiques alimentaires

Contre-indication	Date de début	Date de fin	Observation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Autorisations	Réponse
Sortie pendant les animations périscolaires : J'autorise mon enfant à participer à des activités extérieures dans le cadre de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.	OUI / NON
Prise de vue et autorisation d'utiliser et conserver les supports par la commune : J'autorise, dans le cadre d'activités ou de manifestations, que mon enfant soit pris en photo et filmé.	OUI / NON
Participation aux activités aquatiques : J'autorise mon enfant à participer dans le cadre de l'accueil de loisirs aux activités aquatiques.	OUI / NON
Communication : J'accepte de recevoir les informations relatives à la vie périscolaire (cantine, garderie, centre de loisirs...) et autres évènements via le portail E-Famille et la rubrique « votre mairie vous informe » (par mail et / ou SMS).	OUI / NON
Soins d'urgence : J'autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant	OUI / NON

Appareillage	Réponse
Lunettes : Votre enfant a-t-il besoin de porter des lunettes ?	OUI / NON
Appareil dentaire : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil dentaire ?	OUI / NON
Appareil auditif : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil auditif ?	OUI / NON

Handicap	Réponse
Handicapé : Votre enfant a-t-il une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?	OUI / NON

ATTESTATION	
Nous soussignés (*)	
responsables légaux de l'enfant (*)	

-Dans le cadre de divorce ou de séparation des parents, si l'enfant ne devait pas être remis à l'un ou l'autre des deux parents, merci de bien vouloir nous fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée par le Juge aux Affaires Familiales. En cas de garde alternée, fournir une copie du calendrier sur l'année pour connaître la semaine du père et la semaine de la mère.

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure,
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels,
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés par ce formulaire.

Responsable 1 (*)		Responsable 2	
Fait à :		Fait à :	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

* A remplir obligatoirement



COMMUNE DE SAINT RÉMY L'HONORÉ

REGLEMENT INTERIEUR CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

IMPORTANT : *Le présent règlement intérieur doit être lu et signé par les parents*

La commune de Saint Rémy l'Honoré met à la disposition des familles de la commune mais aussi des communes ayant signées une convention avec elle (Bazoches sur Guyonne, Les Mesnuls, le Tremblay sur Mauldre et Mareil le Guyon), un centre d'accueil et de loisirs sans hébergement, pour les enfants scolarisés en école maternelle et en école primaire, le mercredi et pendant les périodes de vacances scolaires.

Un Portail Efamille a été mis en place. Il vous permet de dématérialiser vos démarches pour :

- Inscrire ou désinscrire vos enfants au Centre de Loisirs.
- Régler vos factures (Les extérieurs doivent régler leurs factures directement auprès de leur mairie)
- Consulter vos historiques
- Être informé sur l'actualité des accueils.

Portail Efamille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintRemyHonore78690/accueil>

Les enfants sont admis au centre de loisirs dès lors que les parents ou représentants légaux ont constitué un dossier d'inscription auprès de la mairie.

Pour les Saint-Rémois :

- Remplir un dossier d'inscription (sauf si déjà rempli dans le cadre de l'utilisation des services cantine et garderie) (http://www.saintremylhonore.fr/iso_album/dossier_periscol_st_remois.pdf).
- Ensuite, sur le portail Efamille, effectuer les réservations souhaitées.

Pour les communes conventionnées :

- Contacter leur mairie pour prendre connaissance de la procédure
- Remplir un dossier d'inscription http://www.saintremylhonore.fr/iso_album/dossier_periscol_exterieurs.pdf (sauf si déjà un dossier sur Efamille)
- Ensuite, sur le portail Efamille, effectuer les réservations souhaitées.

Ces données sont strictement confidentielles et sont accessibles uniquement au personnel administratif et du centre de loisirs.

1/ INSCRIPTION – MODIFICATION

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires (fermeture les 3 premières semaines en août et 1 semaine à Noël) :

- Journée (avec déjeuner) : de 7h30 à 19 h,
- Demi-journée (avec déjeuner) : de 7h30 à 14 h, ou de 11h30 à 19 h,

L'inscription au centre de Loisirs le mercredi se fait uniquement via le portail Efamille.
Vous avez jusqu'au dimanche minuit pour le mercredi suivant.

Pour les réservations du centre de loisirs durant les vacances, celles-ci sont ouvertes pendant 4 semaines et suivant le calendrier indiqué sur le site internet mairie (<http://www.saintremylhonore.fr/EFamille.aspx>).

Hors délai, vous serez bloqué par le système et les modifications ne pourront pas être prises en compte.

Chacune des demandes devra être validée par la commune pour être prise en compte. Les validations sont faites en fonction des places disponibles.

Après la fermeture des inscriptions, une demande peut être faite par mail à mairie@saintremylhonore.fr pour une mise sur liste d'attente.

A la rentrée de septembre, s'il reste de la place, les enfants âgés de 2 ans et demi entrant à l'école pourront être inscrits **uniquement la dernière semaine des vacances du mois d'août** (pour les préparer à la rentrée de septembre), demande d'inscription à faire par mail à mairie@saintremylhonore.fr.

2/ FONCTIONNEMENT CANTINE

Le menu de la semaine ou des vacances est affiché aux portes du restaurant scolaire, de la porte de l'école et diffusé sur le site internet de la commune (http://www.saintremylhonore.fr/Menus_Cantine.aspx).

- Avant de passer à table, chaque enfant passe aux toilettes et se lave obligatoirement les mains.
- Il est recommandé de manger de tout. Cependant, aucune contrainte n'est exercée.

3/ DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel communal, qui est garant du respect des règles de vie collective, et habilité à sanctionner tout manquement au respect de la vie en collectivité ou au respect des personnes et des biens. Un permis à point (20 points par enfant) commun à l'école, au centre de loisirs et au service périscolaire est mis en place, en début d'année pour chaque enfant.

La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du centre de loisirs.

Les familles doivent adapter les tenues vestimentaires de leur enfant en fonction des activités prévues et de la météo. Tout objet personnel (jouet, bijou...) ou dangereux est interdit.

Lorsqu'un enfant doit rentrer seul chez lui, une autorisation parentale écrite doit être fournie au responsable du centre. **Aucun enfant ne quittera le centre sans cette autorisation.**

Les parents doivent lire et expliquer le règlement à l'enfant.

4/ ALLERGIE ALIMENTAIRE

Les familles doivent signaler en Mairie toute manifestation allergique. Un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** sera alors établi en collaboration avec la médecine scolaire et le responsable de l'accueil de loisirs, afin d'accueillir l'enfant en toute sécurité.

Aucun repas spécial ne sera confectionné par notre prestataire.

5/ SANTE :

Les parents ne doivent pas présenter leur enfant s'ils le jugent souffrant. Les enfants ne seront pas admis en cas de maladie contagieuse ou en cas de température supérieure à 38°C.

En cas de maladie

- 1° vous devez impérativement prévenir la Mairie,
- 2° un certificat médical doit être fourni obligatoirement dans les 24 heures en Mairie (et non à la fin du mois ; celui-ci ne sera pas pris en compte).

Nous vous rappelons toutefois que **le 1^{er} jour d'absence est systématiquement facturé.**

Le personnel communal n'est absolument pas habilité à administrer des médicaments, même avec une ordonnance.

6/ FACTURATION

Pour les Saint-Rémols :

Les tarifs applicables aux familles de Saint Rémy l'Honoré varient en fonction du quotient familial qui se décompose en 4 tranches, en fonction de leur revenu et de la CAF.

Pour calculer le quotient familial, vous devez adresser en mairie au **plus tard le 30 septembre :**

- La photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année n-1,
- Le relevé des attestations de paiement de la CAF de moins de 3 mois,

L'absence des justificatifs entraîne l'application du tarif le plus élevé, Aucun effet rétroactif ne sera appliqué en cas de production des pièces justificative hors délai. Il sera pris en compte à la date du dépôt des documents.

Le quotient familial n'est pas recalculé en cours d'année en cas de changement de situation familiale (divorce, séparation ...).

Formule de calcul du quotient :

1/12^e des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles perçues

Nombre de parts

Mairie de Saint Rémy l'Honoré – 17 rue du Professeur Mariller – 78690 Saint Rémy l'Honoré

Tél : 01.34.87.83.28 – Fax : 01.34.87.91.64. - Email : mairie@saintremylhonore.fr

La facture est adressée par courriel, est disponible sur le portail Efamille (Elle est transmise par courrier si l'option a été cochée sur le portail Efamille).

Le paiement s'effectue en Mairie soit par :

- Prélèvement automatique fin de mois (au bout de 2 rejets de la Banque de France le prélèvement automatique sera interrompu),
- Paiement en ligne via internet (avant fin de mois),
- Chèque libellé à l'ordre de « régie cantine St Rémy l'Honoré » pour le 20 du mois,
- Espèces (prévoir l'appoint) pour le 20 du mois.

Attention :

Concernant le paiement par prélèvement automatique, la mairie devra être prévenue de tout changement de coordonnées bancaires le plus rapidement possible.

En cas de retard de règlement, un titre de recettes sera émis par le service comptable et recouvré par l'intermédiaire du Trésor Public de Rambouillet.

En cas d'arriéré de paiement supérieur à 3 mois consécutifs, la mairie s'autorise le droit de ne plus accepter l'enfant dans certains services.

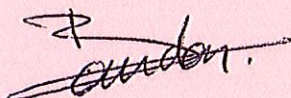
➤ **Pour tout enfant admis alors qu'il n'a pas été préalablement inscrit, ou pour tout retard après 19h, une pénalité de 10 euros pourra être appliquée**

En cas de transfert de l'autorité parentale (divorce, séparation), nous demandons aux parents de préciser le nom et adresse de la personne exerçant ladite autorité pour faciliter l'établissement de la facture.

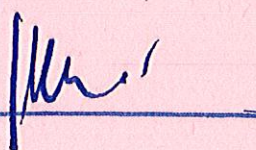
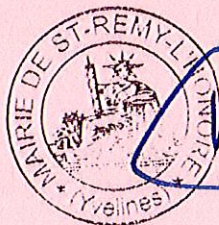
Pour les communes conventionnées :

Un tarif extérieur est voté annuellement par le Conseil Municipal. Les facturations sont effectuées directement aux communes conventionnées, qui refacturent ensuite aux familles.

Corinne BOURDON
Adjointe chargée des affaires scolaires



Le Maire,
Toine BOURRAT



✂-----
Attestation à remplir et à retourner au service scolaire de la mairie

Règlement : Centre loisirs

NOM et prénom du responsable légal : _____

NOM et prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter les conditions.

Fait à _____, le _____

Signature :

Saint-Rémy l'Honoré

République française
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville

Saint Rémy l'Honoré, le 8 juillet 2024

Vacances 2024/2025	Date de démarrage des inscriptions dans EFamily	Fin des inscriptions dans EFamily
Vacances de la Toussaint 2024 Lun 21 au Jeudi 31 octobre	Lundi 2 septembre à 12 heures	Dimanche 29 septembre (Minuit)
Vacances de Noël 2024 Lun 23 au Ven 27 décembre (Fermé du 30/12 au 3/01)	Lundi 4 Novembre à 12 heures	Dimanche 1er décembre (Minuit)
Vacances d'hiver 2025 Lun 17 au Ven 28 février	Lundi 06 Janvier à 12 heures	Dimanche 26 Janvier (Minuit)
Vacances de printemps 2025 Lun 14 au Ven 25 avril	Lundi 03 mars à 12 heures	Dimanche 23 mars (Minuit)
Vacances d'été 2025 Lun 7 juillet au Ven 1 août / Lun 25 au Ven 29 août (Fermé du 04/08 au 22/08)	Lundi 28 avril à 12 heures	Dimanche 1 juin (Minuit)

Tarifs post et Péri scolaire 2024 - 2025					
Quotient Familial	0 à 860	861 à 1470	1471 à 2110	2111 à ...	Externe
Cantine	1,00 €	4,01 €	5,29 €	6,00 €	6,75 €
Cantine sans repas (PAI)	1,55 €	2,28 €	3,01 €	3,41 €	3,84 €
Garderie du matin	1,14 €	1,32 €	1,51 €	1,73 €	
Garderie du soir	2,11 €	2,75 €	3,42 €	4,24 €	
Garderie journée	2,63 €	3,27 €	4,06 €	5,04 €	
Etude 1 jour	3,48 €	4,35 €	5,42 €	6,77 €	
Centre de loisirs journée	9,85 €	14,54 €	19,21 €	22,82 €	34,63 €
Centre de loisirs 1/2 journée (avec cantine)	6,61 €	9,65 €	12,83 €	15,02 €	21,72 €
Retards, Garderie, Centre	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €